



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2018
Français
Original : anglais

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2410 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 avril 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'application de ladite résolution. Il décrit les principaux faits nouveaux survenus depuis la parution de mon plus récent rapport, en date du 30 août ([S/2018/795](#)), et les progrès accomplis s'agissant de la stratégie de retrait assortie d'objectifs et fait le point sur le calendrier de transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

A. Faits nouveaux sur le plan politique

2. La période à l'examen a été marquée par des incidents traduisant une certaine volatilité et des tensions, notamment des appels à la démission du Président Jovenel Moïse. Les deux rapports de la commission sénatoriale publiés en 2016 et 2017 sur la mauvaise gestion du fonds PetroCaribe, dont j'ai parlé en détail dans mon rapport du 20 mars ([S/2018/241](#)), ont entraîné des manifestations de grande ampleur, mais en grande majorité pacifiques, de la société civile, qui a exigé des autorités une plus grande transparence et un comportement plus responsable. Avec ces manifestations en toile de fond, un mouvement baptisé « PetroCaribe Challenge » a fait son apparition sur les médias sociaux en août, contribuant à relayer avec plus de force les appels demandant qu'une enquête crédible soit ouverte et que les autorités fassent preuve de la diligence voulue. Le mouvement n'avait à l'origine pas de couleur politique, mais en septembre, les partis de l'opposition les moins modérés se sont joints aux manifestations. En ligne et dans les rues, les discours se sont durcis et des actes de violence se sont produits dans la capitale, Port-au-Prince. La pression a continué de monter à l'approche de la commémoration, le 17 octobre, de l'assassinat de Jean-Jacques Dessalines, dirigeant de la Révolution haïtienne et premier dirigeant d'Haïti après l'indépendance en 1804.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 décembre 2018).



3. Le 17 octobre, des manifestants sont descendus en grand nombre dans la rue dans 31 sites à travers le pays, le plus grand rassemblement ayant eu lieu dans l'agglomération de Port-au-Prince (Département de l'Ouest). Les manifestations, d'abord pacifiques, sont devenues de plus en plus tendues à mesure que la journée avançait et ont même donné lieu à des violences liées à l'utilisation massive de barrages routiers et de pneus enflammés, qui ont toutefois été bien contenues par la Police nationale, causant des dommages matériels limités. Selon les estimations, entre 10 000 et 15 000 Haïtiens ont manifesté ce jour-là, ce qui fait de ces manifestations publiques les plus importantes de l'histoire récente d'Haïti. Les revendications portaient pour la plupart sur le fonds PetroCaribe, mais il y a également eu des appels à l'amélioration de la prestation de services sociaux et à la démission du Président Moïse.

4. La Police nationale a indiqué que deux civils avaient été tués et 24 blessés, outre 19 agents de la Police nationale. En outre, 46 personnes ont été arrêtées dans tout le pays. Les médias locaux et les responsables politiques ont à l'unanimité estimé que les manifestations du 17 octobre avaient été un succès en raison de leur déroulement relativement pacifique. Les acteurs internationaux ont souligné le professionnalisme de la police et l'amélioration de la communication entre le Gouvernement et la direction de la police.

5. La situation est restée tendue tout au long du week-end des 1^{er} et 2 novembre, qui correspondait à une fête religieuse. Le 31 octobre, les funérailles combinées de six personnes qui auraient trouvé la mort dans diverses circonstances le 17 octobre dans les quartiers de Delmas 2 et de Bel Air (Delmas, Département de l'Ouest), ont été perturbées par des coups de feu et des barrages routiers, nombre de troubles ayant également été signalés en divers endroits de la ville. Plus tard ce même jour, 11 personnes ont été blessées par balle dans le quartier Village de Dieu à Port-au-Prince et un enfant de 11 ans a été tué.

6. Les manifestations tenues le 18 novembre pour commémorer le 215^e anniversaire de la bataille de Vertières (Cap-Haïtien, région du Nord) ont également été marquées dans tout le pays par des protestations contre la corruption. Dans les principales villes du pays, ces protestations ont rassemblé des foules relativement importantes, quoique moins nombreuses que le 17 octobre. Les manifestants étaient sensiblement différents des foules du 17 octobre, la plupart étant des militants politiques répondant aux appels lancés par l'opposition et comptant beaucoup moins de femmes que d'hommes. Les barrages érigés par les manifestants au moyen de blocs de pierre et de pneus enflammés ont été rapidement dégagés par la Police nationale et un petit nombre d'affrontements ont été signalés. Les autorités ont rapporté six morts, cinq blessés et 35 arrestations. Les dirigeants du parti d'opposition radicale Secteur démocratique et populaire ont fait état de 11 morts, 45 blessés et 75 arrestations. Les manifestations ont été suivies d'une grève générale bien observée de deux jours, les 19 et 20 novembre.

7. Le Président Moïse a répondu aux revendications du peuple en demandant que le Premier Ministre apporte tout le soutien nécessaire aux institutions compétentes, en particulier au système judiciaire dans le cadre de l'enquête sur les allégations de mauvaise gestion des fonds PetroCaribe. Le Président a en outre souligné que les entreprises privées reconnues coupables d'avoir agi de façon frauduleuse vis-à-vis de l'État seraient poursuivies, et il a demandé que tous les représentants de l'État impliqués dans la gestion des fonds PetroCaribe se mettent à la disposition des enquêteurs dans le cadre de l'investigation en cours.

8. Le 22 octobre, sur fond d'allégations de mauvaise gestion allant s'amplifiant, le Président Moïse, au nom de l'importance du principe de responsabilité, a remercié 18 de ses proches associés et conseillers, y compris son chef de cabinet, qui avait auparavant été Ministre de l'économie et des finances. Le même jour, le Premier Ministre Jean-Henry Céant a annoncé la création d'une commission indépendante composée d'experts nationaux chargés de superviser l'enquête concernant PetroCaribe et de veiller à sa neutralité politique. Toutefois, depuis cette annonce, des associations nationales de médias, des membres du mouvement « PetroCaribe Challenge », des organisations des droits de l'homme et d'autres entités mentionnées par le Premier Ministre comme possibles membres de la Commission ont publiquement refusé de participer à celle-ci.

9. Au Parlement, l'activité a été limitée dans les deux chambres, aucune d'entre elles n'ayant tenu de sessions plénières hebdomadaires régulières. Le 4 septembre, le Parlement a adopté le budget 2017-2018 modifié, des révisions ayant été effectuées après la réintroduction des subventions aux carburants à la suite des troubles violents causés par la mesure du 6 au 8 juillet. Le budget révisé prévoit une augmentation de 10 % des dépenses, soit environ 150 millions de dollars, avec une baisse des recettes tirées des carburants d'environ 100 millions de dollars. Le projet de loi relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national d'assistance légale, qui a été promulgué le 26 octobre, définit le cadre juridique dans lequel les Haïtiens peuvent bénéficier de conseils juridiques indépendamment de leur situation sociale. Ce texte de loi, attendu de longue date, représente une étape importante dans l'effort visant à réduire les cas de détention provisoire. Lorsque la deuxième session ordinaire de l'année législative s'est achevée, le 10 septembre, huit projets de loi avaient été votés et transmis à l'exécutif en vue de leur promulgation, ce qui a porté à 19 le nombre total de textes votés cette année. Par suite de la nomination de Jean Henry Céant aux fonctions de Premier Ministre, le 5 août, le Gouvernement formé par ce dernier a remporté un vote de confiance au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale tenue les 15 et 16 septembre.

10. Le nouveau Gouvernement est composé de 25 ministres, secrétaires d'État et ministres délégués, dont six femmes. Celles-ci ne représentent donc que 24 % du Gouvernement, proportion inférieure au quota minimal de 30 % prescrit par la Constitution. Les femmes nommées ministres se sont par ailleurs vu confier des portefeuilles traditionnellement réservés aux femmes : tourisme, Haïtiens de l'étranger, affaires sociales et travail, santé publique et population, affaires féminines et droits des femmes, et droits de la personne et lutte contre l'extrême pauvreté, autant de postes dont les titulaires jouent rarement un rôle dans la prise de décisions stratégiques. Le nouveau Gouvernement compte six ministres et trois secrétaires d'État déjà en poste dans le Gouvernement précédent.

11. Malgré le renouvellement du Ministre de la justice et de la sécurité publique, les relations entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont restées tendues, ce qui a entraîné des retards dans la nomination des juges. Un total de 66 juges ont été nommés par le Président pendant la période considérée. Néanmoins, selon le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, jusqu'à 70 juges devraient encore être nommés pour que tous les tribunaux puissent fonctionner normalement. Parallèlement, depuis le 11 octobre, les avocats de l'Association du Barreau de Port-au-Prince ont entamé une grève pour réclamer le rappel du Procureur de Port-au-Prince et l'arrestation du Directeur de la police nationale pour le Département de l'Ouest et d'autres fonctionnaires de police accusés de brutalités policières sur des avocats.

B. Situation économique

12. Les indicateurs macroéconomiques ont continué d'indiquer une tendance à la dégradation de la situation au cours de la période considérée. L'incapacité à réformer les subventions applicables aux prix des carburants a affaibli encore une mobilisation de recettes nationales déjà faible, ce qui a entraîné un grave déficit budgétaire, les dépenses ayant augmenté. À la fin du mois d'août, les subventions aux carburants et les transferts à l'organisme d'État chargé de la distribution d'électricité représentaient respectivement 2,2 % et 1,5 % du produit intérieur brut, tandis que les dépenses combinées consacrées à l'éducation et à la santé représentaient 2,4 % de celui-ci. En conséquence, les prévisions indiquent que le déficit budgétaire devrait désormais atteindre 4 % du produit intérieur brut. L'inflation a quant à elle atteint 14,1 % à la fin du mois d'août. La dépréciation de la gourde haïtienne par rapport au dollar des États-Unis s'est poursuivie : le 22 octobre, un dollar s'échangeait contre 73 gourdes, soit une dépréciation de la monnaie haïtienne de 10,4 % depuis octobre 2017.

C. Situation sur le plan humanitaire

13. Le 6 octobre 2018, un séisme de magnitude 5,9, dont l'épicentre était situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Port-de-Paix (département du Nord-Ouest), a frappé le nord d'Haïti. Selon la Direction de la protection civile, le séisme a fait 18 morts et 548 blessés, a détruit 1 417 maisons, endommagé 9 717 autres et touché 11 134 familles dans les départements du Nord-Ouest, du Nord et de l'Artibonite. Les populations touchées avaient besoin d'abris, de nourriture, d'eau et de troussees d'assainissement et d'hygiène. Le Gouvernement a mobilisé ses ressources pour venir en aide à la population.

14. Immédiatement après le séisme, les organismes humanitaires des Nations Unies, dans le cadre d'une action conjointe visant à appuyer la Direction de la Protection civile, se sont rendus dans certaines des zones touchées pour évaluer les dégâts et recenser les domaines dans lesquels ils pouvaient assister les autorités nationales. La MINUJUSTH a participé aux mesures de secours à l'échelle nationale en appuyant la Police nationale dans les zones touchées et en déployant son unité de drones. Au lendemain du tremblement de terre, le Gouvernement a annoncé son intention de créer un mécanisme multisectoriel et permanent de gestion de crise sous la houlette du cabinet du Premier Ministre pour améliorer la coordination, notamment de l'aide humanitaire, conformément à la volonté gouvernementale d'instaurer un nouveau modèle en matière d'aide internationale. La communauté internationale a réaffirmé son appui de longue date au renforcement des moyens de la Direction de la protection civile et sa détermination constante à investir à cet effet.

15. L'ONU a continué d'appuyer l'action entreprise par les autorités haïtiennes pour lutter contre le choléra dans le cadre du Plan d'élimination du choléra en Haïti. Dans une évolution positive, le nombre de cas n'a pas sensiblement augmenté pendant la saison des pluies. Bien que des cas présumés de choléra continuent d'être signalés dans tout le pays, le nombre de nouveaux cas présumés dans l'ensemble du pays a chuté pour atteindre en moyenne 46 cas par semaine en septembre et la première semaine d'octobre, contre 301 cas présumés par semaine au cours de la même période en 2017. Au plus fort de l'épidémie en 2010, le nombre de cas présumés était supérieur à 18 500 par semaine.

16. En dépit de ces progrès, il est essentiel que le renforcement de la lutte anticholérique se poursuive pour que l'on puisse continuer de sauver des vies et de

réduire la transmission de la maladie, conformément aux objectifs définis dans le Plan d'élimination du choléra. Les équipes d'intervention rapide du Ministère de la santé et de la population, épaulées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ont joué un rôle déterminant dans les réussites dans la lutte contre la maladie. Une réduction précoce du nombre de ces équipes crée un risque de voir l'épidémie de choléra reprendre. Dans le cadre du volet 2 de la nouvelle stratégie de l'ONU contre le choléra, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) finalise des consultations locales à Mirebalais en vue de fournir une assistance matérielle à ceux qui sont le plus directement touchés par la maladie. Avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti, de l'UNICEF et de la MINUJUSTH, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) travaillent à ce qui va suivre la phase pilote pour fournir à d'autres communautés gravement touchées un soutien similaire.

17. L'accent continue d'être mis sur le renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence au niveau local. Le 6 octobre, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 30 spécialistes de la santé et de la protection issus des trois derniers départements concernés du pays sur les 10 ont achevé le cursus leur permettant d'obtenir la certification relative au Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situations de crise, ce qui a porté à 100 le total de spécialistes formés dans les 10 départements.

18. D'après les résultats partiels de l'évaluation effectuée en octobre 2018 au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire dans les zones touchées par la sécheresse, 5 % de l'échantillon sur lequel a porté l'évaluation (soit 145 078 personnes) sont dans une phase d'urgence et 25 % (soit 629 082 personnes) sont dans une phase de crise, soit au total environ 30 % de l'échantillon analysé. Les projections indiquent qu'entre octobre 2018 et février 2019, 774 159 personnes seront en situation d'insécurité alimentaire et auront besoin d'aide.

19. Le Plan d'aide humanitaire 2018, qui vise à fournir à 2,2 millions d'Haïtiens une aide humanitaire et une protection et pour lequel 252,2 millions de dollars sont nécessaires, n'était financé qu'à 11,2 % au 23 novembre 2018.

20. Le 20 septembre a marqué la fin de la phase d'évaluation du recensement de la population et de l'habitat en Haïti, trop longtemps différé, et par là le passage à la phase principale. Attendu depuis plus de 15 ans, ce recensement, qui bénéficiera de l'appui du FNUAP, permettra de faire une mise à jour indispensable de la base nationale regroupant les données démographiques et socioéconomiques et les informations relatives à la problématique femmes-hommes et aux conditions de logement, qui sont essentielles pour que le pays et la communauté internationale puissent établir de nouveaux états de référence, l'objectif étant d'élaborer des politiques plus efficaces et plus durables qui permettent de sauver des vies et de garantir l'adoption d'une démarche plus éclairée pour aider Haïti à éliminer la pauvreté extrême et à relever le défi de la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Exécution du mandat

21. Comme l'a demandé le Conseil dans les résolutions [2350 \(2017\)](#) et [2410 \(2018\)](#), la MINUJUSTH a créé un mécanisme permettant de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une stratégie de sortie sur deux ans assortie d'objectifs et de transition en vue du passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération

de maintien de la paix. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les parties prenantes nationales, la collecte et l'analyse des données relatives aux 46 indicateurs énoncés dans mon précédent rapport se poursuivent, à l'aide des mécanismes actuels de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En améliorant la coordination des mesures prévues par la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies, ce mécanisme conjoint de contrôle facilitera davantage le transfert des tâches et des responsabilités. Les progrès accomplis au cours de la période considérée sont exposés à l'annexe I du présent rapport.

22. Dans le contexte des manifestations qui se sont poursuivies tout au long de la période considérée, et dans la perspective des élections prévues pour le quatrième trimestre de 2019, la MINUJUSTH a continué de tirer parti de son programme de lutte contre la violence locale pour apaiser les violences dans des « points chauds » de Port-au-Prince et de sa périphérie. Dans des quartiers fragiles caractérisés par l'absence de perspectives socioéconomiques, par un accès limité aux services de base, notamment à la police et à la justice, et par la violence persistante des bandes organisées, l'oisiveté et la marginalisation font des jeunes hommes et des jeunes femmes des proies faciles qui peuvent être utilisées pour déclencher des violences lors de manifestations publiques au service d'intérêts politiques ou criminels. Dans le cadre de ce programme, des membres des communautés locales, en particulier des jeunes et des femmes à risque vivant dans les quartiers les plus marginalisés, ont été associés à la planification et à la mise en œuvre d'activités à forte intensité de main-d'œuvre et génératrices de revenus, afin de stabiliser la situation dans les quartiers vivant sous la domination de bandes organisées et y améliorer la sécurité.

23. La MINUJUSTH a lancé, à Martissant et Carrefour-Feuille, quartiers de la partie sud de Port-au-Prince, trois projets distincts de lutte contre la violence locale dont l'exécution a été confiée à des organisations non gouvernementales nationales et internationales. À ce jour, 2 242 femmes et 2 058 hommes sont inscrits à des activités telles que des tournois de football, des sessions de formation des notables locaux, des dialogues de voisinage afin de promouvoir la paix et l'accès à l'éducation.

24. Ces initiatives, qui ont permis de proposer des moyens de subsistance temporaires aux jeunes, sont venues compléter les efforts de stabilisation des conditions de sécurité déployés par la Police nationale, en sensibilisant les populations locales aux questions relatives à la sécurité et à l'état de droit, et en renforçant la confiance de ces communautés à l'égard de la Police nationale et des institutions au service de l'état de droit. Par exemple, à Port-au-Prince, en partenariat avec 70 entreprises locales, 151 jeunes à risque se sont vu offrir des stages et des formations professionnelles et, dans le département du Centre, 288 jeunes femmes et hommes issus de communautés marginalisées ont participé à la construction d'une route agricole. La Police nationale est désormais en mesure de fournir facilement des services de police de proximité grâce à des activités menées dans le cadre de projets de lutte contre la violence locale.

25. Dans les départements du Nord, du Nord-Ouest et du Centre, la MINUJUSTH appuie également la mise en œuvre de projets de lutte contre la violence locale qui mettent l'accent sur des activités génératrices de revenus et à forte intensité de main-d'œuvre. Il s'agit notamment de formation professionnelle et de formation en cours d'emploi, de renforcement des capacités en matière de gestion des petites entreprises et de soutien aux bénéficiaires directs s'agissant du développement d'activités génératrices de revenus. Au 7 novembre, 691 femmes et 599 hommes avaient participé à ces activités.

26. L'amélioration de la compréhension de la notion d'état de droit demeure une priorité essentielle. Depuis le 1^{er} septembre, les équipes mobiles de la MINUJUSTH, grâce à un financement au titre du programme de lutte contre la violence locale, ont appuyé sept conférences et débats tenus dans tout le pays afin de sensibiliser les populations locales à cet égard. Au total, 23 activités de ce type ont eu lieu à ce jour, auxquelles plus de 4 500 personnes, dont 1 436 femmes, ont participé. Sur la base des évaluations effectuées par ces équipes mobiles, 11 projets à effet rapide ont été lancés pour moderniser les installations des institutions au service de l'état de droit, notamment des tribunaux, des prisons et des postes de police, ainsi que l'assainissement des eaux dans les prisons, l'aménagement de toilettes dans les cellules et l'érection de murailles et de miradors dans les prisons.

27. Dans le cadre du programme conjoint pour l'état de droit, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'appuyer les institutions au service de l'état de droit, conformément au mandat de la Mission. Ce programme a permis de rénover et d'équiper des postes de police, d'améliorer le système de gestion des affaires de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et d'appuyer les organes chargés du contrôle et de l'application du principe de responsabilité tels que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, la Direction de l'administration pénitentiaire, l'Office de la protection du citoyen, le Comité interministériel des droits de la personne et la société civile, grâce aux fonds consacrés aux activités relatives aux programmes.

28. La MINUJUSTH a finalisé sa stratégie de protection des civils et sa deuxième évaluation prospective des menaces qui pèsent sur les civils, qui couvre la période allant d'octobre à décembre 2018, en consultation avec des acteurs humanitaires. Parmi les menaces recensées, on citera notamment les violations des droits de la personne par la Police nationale, les violences dues aux activités de bandes organisées et celles liées aux troubles civils de grande ampleur, les expulsions massives ou les retours spontanés de migrants haïtiens et les catastrophes naturelles.

A. Évolution des conditions de sécurité et de la situation de la police (objectifs 1, 4, 5 et 6)

29. Il y a eu 108 manifestations, généralement pacifiques, se rapportant au mouvement « PetroCaribe Challenge » au cours de la période considérée, dont 23 dans l'agglomération de Port-au-Prince. Des données provenant de la Police nationale montrent que le taux d'homicide avait diminué de 4,2 % depuis son précédent rapport et s'établissait, au moment de la publication du présent rapport, à 6,22 pour 100 000 habitants, l'un des plus faibles de la région des Caraïbes. Plus de la moitié de ces homicides ont eu lieu dans l'agglomération de Port-au-Prince.

30. Les efforts déployés par la Police nationale pour assurer la sécurité de la population ont continué d'être mis à mal sur le plan opérationnel par les activités des bandes organisées actives dans diverses zones de la capitale. Malgré l'engagement pris par la direction de la Police nationale de lutter contre les bandes organisées, des quartiers comme Martissant, qui sont très peuplés, constituent des obstacles de taille à l'amélioration de la sûreté d'une population qui souffre de l'absence de perspectives socioéconomiques et est particulièrement vulnérable à la criminalité et à l'insécurité. En deux occasions au moins, des agents de la Police nationale accompagnés d'une unité de police constituée de la MINUJUSTH ont essuyé des tirs alors qu'ils effectuaient des patrouilles dans des quartiers en proie aux bandes organisées, mais s'en sont sortis indemnes.

31. Au cours de la manifestation prévue le 17 octobre à Port-au-Prince, un groupe de manifestants violents a tenté de pénétrer dans les bureaux de la Banque mondiale et du FNUAP, en jetant des pierres et en blessant un garde de sécurité d'une société privée. Deux caméras de surveillance ont également été dérobées. À Saint-Marc (département de l'Artibonite), trois membres d'unités de police constituées des Nations Unies ont été blessés par des pierres lancées par des manifestants et sept agents de police affectés à l'unité de maintien de l'ordre ont subi des lacérations causées par des pierres à Cap-Haïtien. Le 18 novembre, un petit nombre d'affrontements ont été signalés.

32. La Mission a fourni un appui opérationnel à la Police nationale en participant à la tenue de 290 points de contrôle communs temporaires, en effectuant 528 patrouilles pédestres, 576 patrouilles motorisées et cinq opérations de police communes. Elle a également appuyé 12 opérations de maîtrise des foules à l'occasion de manifestations à Port-au-Prince et dans d'autres villes. Les unités spécialisées de la Police nationale ont continué de progresser en matière de planification opérationnelle, de coordination et de respect des principes relatifs au recours à la force et au respect des droits de l'homme énoncés dans le Plan de développement stratégique pour la période 2017-2021.

33. La MINUJUSTH a aidé la Police nationale d'Haïti lors d'une opération menée dans le quartier Village de Dieu (dans la partie sud de Port-au-Prince, département de l'Ouest) qui visait à tenter de reprendre le contrôle de la zone et à capturer le chef d'une bande organisée active dans ce quartier. L'opération, qui a eu lieu le 3 novembre, a mobilisé 140 agents des unités spécialisées de la Police nationale. Outre qu'elle a aidé à planifier l'opération, la Mission a permis à la Police nationale de sécuriser le périmètre et de le surveiller grâce au déploiement d'une unité de drones, de cinq sections d'unités de police constituées et de véhicules blindés. Un véhicule blindé d'une unité de police constituée a été la cible de tirs lors d'un échange de coups de feu entre la Police nationale et des membres de bandes organisées, mais il n'y a pas eu de blessé. L'opération s'est poursuivie les 4 et 5 novembre, avec une présence renforcée de la Police nationale et des unités de police constituées de la MINUJUSTH dans la zone, lesquelles ont notamment effectué des patrouilles sur la Route nationale 2 et dans le quartier Village de Dieu.

34. La mise en œuvre du Plan de développement stratégique de la Police nationale pour la période 2017-2021 a connu un rythme lent au cours de la première année. Les progrès limités s'expliquent notamment par l'insuffisance du financement engagé par le Gouvernement d'Haïti et les donateurs internationaux. Au départ, le Gouvernement haïtien s'était engagé à couvrir 55 % du financement du plan quinquennal, mais n'a jusqu'à présent fourni que 8 % des ressources financières nécessaires pour l'exercice 2017-2018. De même, les principaux donateurs n'ont versé que 15 % de leur engagement financier de la première année. En conséquence, certaines actions prioritaires complexes du Plan n'ont pas pu être menées à bien, d'où un taux d'exécution global de 27,6 % pour la première année et l'accomplissement de progrès pour 90 des 108 activités restantes.

35. Depuis l'adoption du Plan de développement stratégique, 42 projets d'infrastructure au total ont été mis à exécution, ce qui a permis à la Police nationale d'augmenter sa présence dans les sections municipales. Pendant la période considérée, 15 projets d'infrastructure à l'appui de la Police nationale étaient en cours, dont quatre étaient financés par le Gouvernement haïtien, quatre dans le cadre des projets à effet rapide de la Mission, trois dans le cadre du programme conjoint pour l'état de droit et quatre dans le cadre de la coopération bilatérale. Le développement

des installations de la Police nationale dans l'ensemble du pays est un élément essentiel de la présence effective de celle-ci et de l'élimination de l'insécurité, et favorise en outre l'amélioration des conditions de travail des policiers.

36. Par suite de la collation des diplômes à 692 cadets, le 19 septembre, le nombre total de policiers dans l'ensemble du pays est passé à 15 735, dont 1 568 femmes (soit 10 %), d'où un ratio de 1,37 agent de police pour 1 000 habitants, ce qui reste inférieur à la norme de 2,2 pour 1 000 habitants établie par l'Organisation des Nations Unies. Quoiqu'il en soit, il s'agit là d'un pas important vers la réalisation du taux cible fixé à 1,45, avec au moins 11 % de femmes, d'ici à octobre 2019. La proportion de policiers déployés à l'extérieur de l'agglomération de Port-au-Prince a atteint 34,2 % ce qui représente une augmentation de 4,5 % depuis mon précédent rapport. Poursuivant ses efforts pour accroître le nombre de policiers, la Police nationale a annoncé qu'elle avait inscrit 658 candidats, dont 132 femmes, à sa 30^e promotion, dont la formation devrait commencer avant la fin de 2018.

37. Dans le cadre du projet visant à établir un mécanisme de recrutement tenant compte des disparités entre les sexes pour le compte de la Police nationale, la MINUJUSTH et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'emploient actuellement à recenser les communautés marginalisées où les jeunes femmes seront encouragées à se porter candidates. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence locale, la Mission a en outre appuyé la mobilisation des populations locales contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les départements de l'Artibonite, de la Grand'Anse et du Sud. Au 20 novembre, 30 animateurs représentant 15 organisations locales ont mené 59 sessions de sensibilisation à l'intention de 3 012 bénéficiaires directs pour sensibiliser le grand public à la violence sexuelle et fondée sur le genre et au signalement de tels actes.

38. Le quatrième séminaire international sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, organisé conjointement par la Mission et la Police nationale, s'est tenu du 8 au 10 octobre à l'Académie nationale de police à Port-au-Prince. Ma Représentante spéciale, des intervenants internationaux, des procureurs et divers organismes des Nations Unies ainsi que des représentants de la société civile haïtienne y ont participé. Il a notamment été question de traite d'êtres humains, de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence domestique, de justice et du fonctionnement de la justice pénale, ainsi que de protection des victimes. De même, dans le but de renforcer l'aptitude de la Police nationale à prévenir la violence sexuelle et sexiste et à faire enquête dans ce domaine, trois ateliers ont été organisés en novembre dans l'agglomération de Port-au-Prince avec les principaux intervenants du système pénal.

39. Comme le Conseil l'a demandé dans la résolution [2410 \(2018\)](#), les préparatifs en vue du retrait, en décembre, de deux unités de police constituées sont en cours, des dispositions ayant été prises pour que la Police nationale prenne en charge les opérations restantes là où la présence des Nations Unies sera réduite. La Mission mettra à jour le plan de transition en matière de sécurité dans les semaines à venir pour renseigner sur le rapatriement d'autres unités de police constituées. La Police nationale s'est engagée à veiller à ce que la réduction des effectifs des unités de police constituées s'effectue sans heurts en 2019, en procédant à une évaluation permanente de la situation en matière de sécurité dans l'ensemble du pays, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs internationaux.

B. Justice (objectifs 1, 2 et 5)

40. Au cours de la période considérée, des progrès importants ont été accomplis sur le plan législatif : la loi sur l'assistance légale a notamment été promulguée. Sur le plan institutionnel, des progrès ont été faits concernant les délais d'examen des affaires pénales et l'engagement pris par le Ministère de la justice et de la sécurité publique de reproduire le mécanisme de coordination de la juridiction de Port-au-Prince dans tout le pays. Les taux de détention provisoire prolongée sont restés élevés, en particulier dans les juridictions où l'accès à la justice est insuffisant et où la charge de travail des juges et des procureurs n'est pas assez contrôlée.

41. Au 23 octobre, la proportion de détenus en attente d'un procès depuis plus de deux ans s'élevait à 63,6 %, contre 61,1 % au cours de la période considérée dans mon rapport précédent. Pour remédier à cette situation, plusieurs initiatives sont actuellement mises en place. Lors de la réunion du mois d'août du comité de suivi de la chaîne pénale de Port-au-Prince, qui est chaque mois l'occasion pour l'ensemble des parties concernées par la problématique de l'état de droit de se concerter, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a pris des mesures censées faciliter la délivrance des ordonnances de condamnation, nécessaires pour que les détenus ayant déjà purgé leur peine soient libérés. Un comité ministériel a également été constitué avec pour mission de dresser la liste des personnes incarcérées et des périodes de détention, dans le but de recenser tous les cas de détention injustifiée.

42. Pendant la même période, la MINUJUSTH a continué d'apporter un appui technique à quatre projets d'aide juridique financés au moyen de son programme de réduction de la violence à l'échelon local et destinés à améliorer l'accès des individus vulnérables à la justice. Au cours de la période considérée, les deux bureaux d'aide juridique de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince ont été saisis de 2 249 nouveaux dossiers, ont tenu 1 961 consultations, traité 100 demandes de recours en *habeas corpus* et contribué à la libération de 250 personnes en détention provisoire. L'exécution d'un troisième projet d'aide juridique au centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi a débuté ; un registre a été créé, qui dresse la liste des 89 mineurs détenus ; 54 dossiers ont été ouverts et deux ateliers à l'intention des avocats et des juges ont été organisés pour améliorer la gestion des affaires concernant des mineurs. Parallèlement, en septembre, un projet d'aide juridique multidisciplinaire expérimental mené à la prison pour femmes de Cabaret (département de l'Ouest), lancé par ONU-Femmes en 2017, a été transposé à une plus grande échelle et inclut désormais l'assistance juridique et le soutien psychosocial à l'intention des 258 femmes et filles détenues. Les juges d'instruction ont rendu 14 ordonnances, et neuf remises en liberté ont été obtenues grâce à ce projet (après 5, 6, 7 et 11 mois de détention prolongée, respectivement).

43. Dans la juridiction de Port-au-Prince, les procureurs, les juges d'instruction et le tribunal de première instance sont sur le point d'atteindre les objectifs fixés en matière d'accès à la justice. Entre octobre 2017 et septembre 2018, les procureurs ont été saisis de 1 080 affaires pénales. Dans 444 d'entre elles (41 %), ils ont décidé le jour même de donner suite ou d'abandonner les poursuites, et pour 43 % de ces affaires, traitées sur-le-champ, les poursuites ont été abandonnées. Au cours de la même période, les juges d'instruction ont classé 365 dossiers. Pendant l'année judiciaire 2017/18, les 22 juges d'instruction ont classé chacun plus de 16 dossiers, soit une moyenne annuelle de 1,3 dossier par juge d'instruction et par mois. Le tribunal de première instance n'a pas siégé au cours de la période considérée, car les vacances judiciaires avaient lieu du 30 juin au 30 septembre.

44. Le tribunal de première instance et la cour d'appel de Port-au-Prince n'ont pas rouvert leurs portes depuis le 10 octobre, date à laquelle l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a décidé de suspendre les plaidoiries et de bloquer l'accès à ces tribunaux. Les avocats ont protesté contre les réactions violentes de fonctionnaires de la Police nationale le 2, le 4 et le 9 octobre, et ils exigent que le Procureur général soit démis de ses fonctions parce qu'il n'a pas engagé de poursuites juridiques contre ces fonctionnaires. Cette situation est préoccupante et, si elle n'est pas résolue, elle risque d'avoir des répercussions négatives sur le fonctionnement de ces tribunaux et sur celui des bureaux d'aide juridique. Depuis octobre 2017, le tribunal de première instance a malgré tout rendu 437 jugements.

45. Un désaccord entre le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif a refait surface au cours de la période considérée. Dans une lettre ouverte adressée au Président Moïse, en date du 10 septembre, le Conseil a mis en garde contre les effets potentiellement négatifs sur le système judiciaire des retards enregistrés dans la nomination de juges. Le Gouvernement a noté que les retards étaient dus à la nécessité de mener des enquêtes minutieuses sur les antécédents des candidats et, à la veille du début de l'année judiciaire 2018/19 le 1^{er} octobre, il a nommé 36 juges, puis 30 autres le 22 octobre. Le 30 août, le Sénat a lancé un appel – le deuxième de l'année – pour que les deux sièges vacants à la Cour de cassation soient pourvus le jour même, car la liste partielle qui avait été soumise au Gouvernement ne permettait de pourvoir que quatre des six sièges vacants.

46. En plus de dénoncer les retards dans la nomination des juges, l'Association nationale des magistrats a menacé de faire grève si sa demande d'augmentation des salaires n'était pas prise en considération par la présidence. La récente nomination par intérim d'Ocnam Clamé Daméus à la tête de la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur, poste vacant depuis sa création en avril 2016, a fait réagir certains secteurs de la société civile, car en sa qualité de conseiller du Conseil supérieur, Ocnam Clamé Daméus représente tous les procureurs des tribunaux de première instance.

47. L'adoption, le 10 septembre, de la loi sur l'assistance légale par les instances législatives et sa promulgation le 26 octobre constituent une étape importante, qui aura pour effet d'améliorer notablement l'accès à la justice. Afin d'instaurer un cadre pour l'application de cette loi, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a constitué un comité technique aux travaux duquel contribue la MINUJUSTH. Ce comité apportera un appui au Ministère pour faire connaître le contenu de cette loi et veiller à ce qu'elle soit appliquée, au moyen de l'établissement d'un plan d'action, d'un budget et de l'élaboration de règles, de réglementations et d'outils d'application.

48. Conformément à son mandat, la MINUJUSTH continue également d'apporter un appui aux organes de contrôle du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'objectif étant de renforcer leurs fonctions de supervision et leurs fonctions disciplinaires. La MINUJUSTH a aidé de différentes manières les services d'inspection du Ministère à exécuter des missions d'inspection dans les bureaux des procureurs des 18 tribunaux de première instance et des cinq cours d'appel durant l'année judiciaire 2018/19. Elle a apporté son appui à l'organisation d'un atelier consacré aux indicateurs de résultats et aux outils d'inspection à l'intention des procureurs, tenu du 2 au 4 octobre ; d'un atelier sur le plan de développement de l'inspection judiciaire, tenu les 10 et 11 octobre ; d'un atelier sur le renforcement des capacités et les échanges de retours d'expérience, tenu les 24 et 25 octobre. En outre, elle a prêté une assistance technique et un appui à la Direction de l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à

l'occasion d'une retraite de cinq jours (du 8 au 12 octobre) consacrée à la carrière et à l'évaluation des magistrats.

49. Dans le cadre du Programme conjoint pour l'état de droit, la MINUJUSTH et ONU-Femmes ont formé 80 fonctionnaires de neuf juridictions à l'incidence de la détention provisoire prolongée de femmes et de filles. Les intervenants ont également reçu des informations sur les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, comme la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

C. Appareil pénitentiaire (objectifs 1, 3 et 5)

50. Certes, des progrès significatifs ont été enregistrés pour ce qui est du renforcement des capacités de gestion et des capacités administratives et opérationnelles de la Direction de l'Administration pénitentiaire et de l'amélioration des conditions de détention, mais le projet de loi pénitentiaire visant à améliorer les prisons et la loi organique accordant le statut de direction centrale, au sein de la Police nationale, avec autonomie financière et administrative, à la Direction de l'Administration pénitentiaire, ne se sont jusqu'à présent traduits par aucune avancée concrète, ou presque. La version définitive du projet de loi pénitentiaire est en attente de validation par le Directeur général de la Police nationale, tandis que la loi organique est actuellement examinée par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, ce qui a été rendu possible par un engagement politique accru et un recours plus fréquent aux bons offices de ma Représentante spéciale.

51. Au 15 octobre, 11 755 détenus, dont 417 femmes, 278 garçons et 15 filles étaient placés sous la responsabilité de la Direction de l'Administration pénitentiaire. Le taux d'occupation des établissements pénitentiaires s'élevait à 364 %, soit 2,5 mètres carrés par détenu, alors que la norme internationale est de 4,5 mètres carrés. Une surpopulation extrême et de mauvaises conditions d'hygiène dans la plupart des établissements ont donné lieu à l'apparition de problèmes de santé parmi les détenus, tels que maladies de peau, tuberculose, diarrhée ou infections urinaires. Le taux de décès enregistrés parmi les détenus a augmenté, puisqu'il est passé de 8 pour 1 000 à l'époque de la publication de mon précédent rapport à 11,8 pour 1 000 sur la base d'une projection annuelle, toujours au 15 octobre. Les trois principales causes de décès chez les détenus sont la tuberculose, la malnutrition et les maladies cardiovasculaires. Cette augmentation du taux de décès tient principalement à l'irrégularité de la livraison de denrées alimentaires et à la pénurie de personnel médical et de médicaments. Ces dernières années, le paiement régulier des fournisseurs a posé des difficultés récurrentes. L'autonomie financière et administrative accrue dont dispose désormais l'Administration pénitentiaire pourrait l'aider à y remédier. Avec l'appui de la MINUJUSTH, l'Administration pénitentiaire met en œuvre la feuille de route médicale et applique les directives sanitaires d'urgence, et elle s'emploie à renforcer ses partenariats avec le Ministère de la santé publique et de la population, l'Organisation mondiale de la Santé et l'organisation non gouvernementale Health through Walls.

52. L'Administration pénitentiaire met aussi en œuvre une stratégie de recrutement et de formation ciblée et adaptée à sa situation actuelle, en préparation du passage à la gestion autonome de ses ressources financières, administratives et humaines. En conséquence, 61 nouveaux fonctionnaires de police récemment diplômés, dont neuf femmes, rejoindront les services pénitentiaires, après avoir suivi une formation spécialisée d'une durée de huit semaines. Le nombre de gardiens de prison passera ainsi de 1 182 à 1 242. En outre, l'Administration pénitentiaire met actuellement au

point un outil d'évaluation du comportement professionnel de son personnel et elle a déjà commencé à l'utiliser dans cinq prisons.

53. Avec l'appui de la MINUJUSTH, l'Administration pénitentiaire a élaboré un cadre de référence et des critères permettant de certifier que les établissements pénitentiaires respectent les normes nationales et internationales en ce qui concerne, entre autres, les conditions de détention, la sécurité, la gestion administrative et la réinsertion, et qu'ils sont donc en mesure de fonctionner sans l'appui à plein temps d'intervenants internationaux. Le 5 septembre, un atelier a été tenu à l'intention de 23 responsables de l'Administration pénitentiaire et de la Police nationale haïtienne, afin de les sensibiliser à ces critères de certification et de promouvoir la prise en main de ce processus par les autorités nationales.

D. Droits de l'homme (objectifs 4 à 9)

54. Le 17 septembre, le nouveau Premier Ministre a nommé un Ministre délégué aux droits de l'homme et à la lutte contre l'extrême pauvreté, réinstaurant ainsi un poste qui avait été supprimé en décembre 2014. Le Ministre délégué assume la responsabilité de coordonnateur des droits de l'homme au sein du Gouvernement, et il a notamment pris la tête du Comité interministériel pour les droits de l'homme, de même qu'il a présidé à l'établissement d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Cette nomination est une étape importante et elle résulte des activités de plaidoyer menées conjointement par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme et la direction de la Mission. La MINUJUSTH procède actuellement au recrutement d'un expert qui prêtera assistance au Comité interministériel pour l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

55. En septembre, Haïti a annoncé son adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Son adhésion fait suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel de 2016. Elle revêt une importance particulière car elle intervient à un moment où des milliers de Haïtiens sont expulsés de plusieurs pays de la région. Au cours des mois d'août et de septembre, selon les informations publiées par les autorités dominicaines, 21 707 Haïtiens ont été expulsés ou rapatriés de force de la République dominicaine en Haïti. En 2018, les mouvements migratoires à la frontière entre Haïti et la République dominicaine se sont intensifiés : entre janvier et juillet, 80 832 Haïtiens ont été expulsés ou ont vu leur entrée sur le territoire dominicain refusée par les autorités douanières. Le 27 août, les autorités dominicaines ont annoncé que le plan national de régularisation des étrangers n'était plus en vigueur, après deux prolongations.

56. Avec l'appui de la MINUJUSTH, l'Inspection générale de la Police nationale procède actuellement à la normalisation des critères de qualification des violations des droits de l'homme dans le cadre de l'action menée pour améliorer l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme commises par la Police nationale. Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, l'Inspection générale a mené des enquêtes administratives au sujet de 93 % des allégations de violation des droits de l'homme dont elle avait été saisie. Au cours de la période à l'examen, la MINUJUSTH a assuré le suivi du traitement de 15 allégations de violation des droits de l'homme dont la Police nationale haïtienne était accusée, et dont 51 personnes auraient été victimes. La plupart des faits rapportés avaient trait à l'emploi excessif de la force et à des mauvais traitements infligés aux détenus après leur arrestation. L'Inspection a diligenté des enquêtes administratives au sujet de 14 de ces violations

présumées. Bien que, dans la plupart des cas, il n'ait pas été engagé de poursuites judiciaires, les fonctionnaires tenus pour responsables de quatre de ces violations ont été arrêtés et pourraient voir des poursuites engagées contre eux. C'est une amélioration par rapport à la période considérée dans mon rapport précédent, durant laquelle seule une violation des droits de l'homme avait donné lieu à des poursuites, mais les autorités compétentes doivent rester déterminées à faire en sorte que la totalité des infractions ou violations des droits de l'homme confirmées qui ont été commises par la Police nationale ou des fonctionnaires relevant de la Direction de l'Administration pénitentiaire donnent lieu à des poursuites. La Mission continuera de plaider pour l'application pleine et transparente du principe de responsabilité.

57. En août, dans le cadre de l'action menée par la Mission pour réduire la violence à l'échelon local, la MINUJUSTH a assuré une formation à Hinche (département du Centre) pour renforcer la capacité des organisations non gouvernementales locales d'assurer un suivi des allégations de violation des droits de l'homme et d'en rendre compte. Lors d'un atelier tenu consécutivement à cette formation en octobre, les participants ont montré qu'ils avaient une connaissance approfondie de cette question. Des formations similaires ont été assurées à Les Cayes (département du Sud) et Les Gonaïves (département d'Artibonite), à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur national pour les droits de l'homme. La MINUJUSTH a également apporté un appui technique au Comité interministériel pour les droits de l'homme en organisant un atelier en octobre, consacré à l'élaboration, par Haïti, de son deuxième rapport au Comité des droits de l'homme sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Durant la période considérée, les organisations non gouvernementales locales ont déposé deux plaintes auprès de la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales.

58. En octobre, dans le prolongement d'un colloque organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en septembre 2017, la MINUJUSTH a tenu un atelier consacré à la lutte contre l'impunité pour des violations des droits de l'homme commises dans le passé, à l'intention de représentants d'organisations de la société civile. L'objectif était de déterminer quelles mesures concrètes les organisations non gouvernementales pouvaient prendre pour faire progresser la lutte contre l'impunité, notamment dans le cadre de l'établissement du plan d'action national sur l'impunité.

E. Lutte contre la corruption et conseil électoral permanent (objectifs 10 et 11)

59. À la fin du mois d'octobre, le Conseil électoral provisoire a présenté un projet de loi organique au Gouvernement réglementant le Conseil électoral permanent. Le projet contenait des commentaires formulés par le Gouvernement sur une version antérieure. La version actualisée du projet de loi a été soumise au Parlement le 14 novembre. En l'absence d'un Conseil permanent, le Conseil électoral provisoire pourrait organiser les élections législatives prévues afin de procéder au renouvellement d'un tiers du Sénat et de l'intégralité de la chambre des députés. Tant le Président Moïse, dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 27 septembre, que le Premier Ministre Céant, dans sa déclaration de politique générale du 5 septembre, se sont engagés à tenir les élections en octobre 2019, conformément aux exigences constitutionnelles, mais jusqu'à présent il n'a pas été fait mention des élections municipales. À cet égard, le nouveau Gouvernement compte un Ministre délégué aux affaires électorales, Patrick Sully Joseph. Un budget

distinct pour les élections de 2019 était encore en cours d'examen par le pouvoir exécutif.

60. Dans une lettre adressée à ma Représentante spéciale, datée du 25 octobre, le Gouvernement a sollicité l'assistance du système des Nations Unies aux fins de l'organisation des élections d'octobre 2019, notant que l'appui de la communauté internationale, qu'il s'agisse de ressources humaines, matérielles ou financières, serait indispensable. Dans cette même lettre, le Gouvernement a indiqué qu'il était prêt à accueillir une mission d'évaluation des besoins, dans le but de déterminer les conditions de la prestation d'un appui technique et opérationnel et pour définir les contours de partenariats potentiels avec la communauté internationale. Les préparatifs sont en cours pour la venue sur place d'une équipe qui procédera à l'évaluation des besoins début décembre.

61. En ce qui concerne les mesures prises pour prévenir la corruption, la publication de la version finale du rapport financier sur les dépenses publiques de 2017-2018, dont la rédaction est financée dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit, est imminente. Le PNUD continuera de fournir un appui pour la rédaction du rapport de 2018-2019 au titre du programme conjoint pour l'état de droit.

IV. Planification conjointe de la transition

62. Le Premier Ministre et ma Représentante spéciale et chef de la MINUJUSTH ont établi une commission conjointe composée de conseillers du Premier Ministre et de membres du personnel de la Mission, avec la participation active des organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies. L'objectif de cette commission conjointe est de remédier aux goulets d'étranglement qui empêchent la MINUJUSTH de s'acquitter de son mandat et de mettre en œuvre la stratégie de retrait, ainsi que de progresser sur la voie de l'accomplissement des priorités communes. Au cours de la période considérée, la commission conjointe s'est réunie en trois occasions pour débattre de la manière dont il serait possible, une fois la Mission liquidée, de pérenniser les avancées en ce qui concerne, entre autres, la surpopulation carcérale, la détention provisoire prolongée, l'appui au secteur de la justice et la réduction de la violence à l'échelon local. La commission conjointe a permis au Gouvernement de mieux comprendre le processus de transition de la MINUJUSTH, et a obtenu un accord pour la construction de deux salles de tribunal dans des zones vulnérables de la métropole de Port-au-Prince, et, à la demande du Gouvernement, l'engagement d'un dialogue sur le processus électoral.

63. La MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de préparer la transition vers une présence dans le pays autre qu'une opération de maintien de la paix au-delà du 15 octobre 2019. En collaboration avec la MINUJUSTH et le Siège, l'équipe de pays élabore actuellement une stratégie conjointe de mobilisation des ressources, sur la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021, afin d'appuyer la mise en œuvre des priorités stratégiques qui y sont définies tout en prenant en compte les besoins spécifiques qui découlent en particulier de la nouvelle stratégie mise au point par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le choléra. On déterminera plus précisément les ressources nécessaires lors de la mise au point définitive du plan de travail conjoint sur la gouvernance et l'état de droit (résultat 5 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) pour 2019-2020, dont l'objectif est de permettre une transition sans heurt. Il est probable que l'élaboration de ce plan de travail conjoint sera achevée le 15 décembre, mais il faudra encore combler le déficit de ressources et de

financement à la lumière des résultats de l'évaluation stratégique dont le Conseil de sécurité a demandé la réalisation dans sa résolution 2410 (2018), qui seront présentés dans mon prochain rapport.

64. L'équipe spéciale de programmation de la transition appuie l'élaboration du plan de travail conjoint sur la gouvernance et l'état de droit. Le groupe intégré des politiques et de la planification, organe de coordination qui rassemble les principaux responsables de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies et fournit des orientations stratégiques quant à l'action à mener aux fins de la consolidation de la paix et à la transition, a créé cette équipe spéciale et l'a placée sous l'autorité de mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire. Elle a pour tâche d'apporter un appui à la Mission et à l'équipe de pays à trois titres : analyse des capacités institutionnelles ; analyse des capacités supplémentaires qui seront requises pour la présence des Nations Unies une fois que la Mission se sera retirée ; élaboration de descriptifs de programme et de projet à l'intention de l'équipe de pays.

V. Appui à la Mission

65. Les anciens sites de la MINUSTAH ne seront plus requis une fois que la MINUJUSTH aura été liquidée. L'appui à la Mission se poursuit sur 26 sites : le quartier général de la Mission, le quartier général de la police, sept camps occupés par des unités de police constituées et 17 sites où la police des Nations Unies partage des locaux avec la Police nationale. Des activités préalables de planification ont été menées pour évaluer les besoins requis pour le retrait progressif, en préparation de la transition. Le rapatriement prévu en décembre 2018 de deux unités de police constituées est en cours ; il sera suivi de la fermeture et du transfert de la responsabilité des camps laissés vacants par ces deux unités au début de 2019.

66. L'appui à la Mission portera aussi sur l'optimisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de manière à faciliter le retrait prochain. Il s'agira d'inventorier de grandes quantités de matériel excédentaire (consomptibles ou non) qui avaient été transférées de la MINUSTAH et de réduire de manière effective les actifs détenus afin de s'aligner sur les prescriptions de l'Assemblée générale en la matière et de les respecter. Une autre priorité consistera à appliquer la stratégie d'élimination des actifs aux éléments de matériel excédentaire recensés, de telle sorte que ceux-ci puissent être employés pour appuyer directement l'exécution de projets menés avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'activités programmatiques touchant la transition et l'exercice du mandat.

67. L'externalisation des services auxiliaires (génie, gestion de l'environnement et des déchets, gestion et entretien des camps, entretien et réparation des véhicules) a été freinée par le manque de prestataires de services locaux en Haïti. On a dû procéder à des ajustements opérationnels pour maintenir la prestation de services d'appui de base à la mission, d'où des coûts supplémentaires imprévus lorsqu'il a fallu faire appel à des entités basées à l'étranger. Ainsi, il est devenu nécessaire de faire exécuter localement certains services par du personnel contractuel de l'UNOPS. Cette solution garantit la prestation de services essentiels de manière réactive tout en préservant l'appui nécessaire à la structure réduite des effectifs telle que définie dans le concept d'appui à la mission, et favorise la souplesse et l'efficacité requises pendant la période de retrait et de transition.

VI. Déontologie et discipline

68. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation, d'information et de sensibilisation visant à mieux faire connaître à la population haïtienne les normes de conduite des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans le cadre des mesures de réparation, la Mission a assuré une communication permanente et donné des orientations pour venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

VII. Observations

69. La manière dont se sont déroulées les manifestations du 17 octobre et du 18 novembre est le signe que la Police nationale a les moyens de maîtriser de manière professionnelle des foules manifestant dans l'ensemble du pays. Le débat animé qui a lieu actuellement aux fins de la désignation des responsables de l'utilisation à mauvais escient du fonds PetroCaribe devrait encourager la société civile et l'opposition à engager un dialogue constructif, et le Gouvernement a démontré, par des mesures concrètes, qu'il était prêt à répondre aux doléances de la population. Un tel dialogue pourrait contribuer à faire en sorte que les conditions nécessaires à la stabilité à long terme du pays soient réunies.

70. Pour entretenir cette dynamique, il sera indispensable de prendre des mesures concrètes pour remédier à la corruption, s'agissant notamment des allégations d'utilisation frauduleuse du fonds PetroCaribe. Un indicateur clef du progrès à cet égard sera la capacité de l'appareil judiciaire de mener à leur terme les enquêtes et de dresser, au besoin, un acte d'accusation contre les individus et les sociétés soupçonnés d'avoir spolié le peuple haïtien. À cet égard, je me félicite que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ait annoncé que son rapport serait prêt en janvier 2019 et j'encourage le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à veiller à ce que les magistrats placés sous son autorité jouissent de l'indépendance nécessaire pour mener à bien les procédures judiciaires requises. L'absence d'indépendance pourrait contribuer à déstabiliser le pays. À ce stade critique, il est essentiel que les intervenants de tous les horizons politiques et de l'ensemble des pouvoirs constitutifs du Gouvernement, mais aussi de la société civile, travaillent de concert, pour le bien commun.

71. La tenue des élections de 2019 sera une étape cruciale pour la stabilité d'Haïti. Je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement de tenir les élections à la date prévue, et je prends acte du fait qu'il a sollicité une assistance électorale de la part du système des Nations Unies. J'encourage les autorités haïtiennes à adopter sans tarder la loi électorale, à actualiser les listes électorales et à voter le budget électoral pour ouvrir la voie à la tenue d'élections crédibles, en temps opportun et ouvertes à tous. J'encourage aussi l'ensemble des acteurs politiques et la société civile à engager un dialogue constructif qui aboutisse à la tenue d'élections dans une atmosphère paisible.

72. Les retards pris dans l'adoption et la mise en œuvre des programmes de l'État ainsi que la lenteur du processus législatif ont continué de saper la confiance des Haïtiens dans les institutions du pays et de décourager les investissements privés internes et externes, qui sont pourtant indispensables pour favoriser le développement

durable, ce qui aggravera les difficultés que doit surmonter la population. Si rien n'est fait, ces conditions conduiront à une plus grande déstabilisation et empêcheront Haïti de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une aide immédiate sera déterminante dans les mois à venir, notamment pour renforcer les dispositifs de protection sociale. Une collaboration plus étroite entre l'Exécutif et le Parlement, qui pourrait se traduire par l'établissement d'un programme législatif coordonné pour 2019, stimulerait aussi l'activité législative.

73. L'extrême surpopulation et les mauvaises conditions de détention dans les prisons haïtiennes – phénomène qui persiste depuis plusieurs décennies, en partie du fait de la multiplication des arrestations sans aucune possibilité offerte de former un recours, mais aussi de dysfonctionnements du système judiciaire – doivent donner lieu à une action menée avec une détermination sans faille, les efforts nécessaires devant être investis, avec la volonté politique et les ressources voulues. Parallèlement, il faudra redoubler d'efforts pour juguler le fléau persistant de la violence des gangs en Haïti, notamment en menant auprès des populations locales touchées des programmes axés sur la réduction de la violence de proximité.

74. En dépit de l'action menée de façon intégrée par le Gouvernement et les entités des Nations Unies en Haïti, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs définis dans le plan de retrait de la MINUJUSTH. Je suis préoccupé par le fait qu'un nombre substantiel des résultats associés aux indicateurs définis sont loin d'être atteints, en particulier pour ce qui est de l'adoption et de l'application d'une législation considérée comme essentielle pour la consolidation de l'état de droit en Haïti. Il faudra que les dirigeants et la population, avec l'aide de la MINUJUSTH, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, unissent leurs efforts pour assurer une transition sans heurts et effective vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix dans l'année à venir.







75. Il faut également continuer à consolider l'état de droit. Pour ce faire, il importe de maintenir un climat politique stable et de faire en sorte que les priorités en matière de réforme soient en bonne voie. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent notamment renouveler leur engagement en faveur de l'adoption du plan stratégique par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de l'allocation de ressources budgétaires pour sa mise en œuvre. Il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que les objectifs soient atteints et constituent une base solide permettant de renforcer l'état de droit, de consolider la stabilité et de progresser sur la voie du développement durable.





76. La MINUJUSTH continuera de travailler avec les représentants du Gouvernement, la communauté internationale et les organisations de la société civile, grâce aux bons offices de ma Représentante spéciale, pour appuyer les efforts déployés en permanence en faveur du dialogue. Une vaste coopération entre les parties prenantes concernées, notamment le secteur privé et la société civile, et une communication renforcée entre les institutions haïtienne et le public sont essentielles pour mettre en œuvre les priorités, notamment l'adoption de mesures à court terme permettant de répondre aux besoins immédiats de la population.







77. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, ainsi qu'aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH pour leur courage et leur dévouement à la consolidation de l'état de droit en Haïti, ainsi qu'aux États Membres qui ont fourni des forces de police à la Mission.





Annexe I







Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale






<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>	<i>Symbole</i>	<i>Définition</i>
	En bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu.		L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance défavorable.
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance favorable.		Aucun progrès/N'est pas en bonne voie pour que la cible soit atteinte en temps voulu.
	L'atteinte de la cible est problématique, avec tendance stagnante.		Aucune mise à jour n'était attendue au cours de la période considérée quant aux progrès accomplis.






<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)</i>	<i>Tendance</i>
1. Les pouvoirs exécutif et législatif ont promulgué des textes qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la Police nationale et s'attaquent à la question de la détention provisoire prolongée, qui est une cause de surpopulation carcérale ; tous les secteurs ont commencé à appliquer ces nouveaux textes, notamment grâce à des allocations budgétaires viables.	1.1 Existence du nouveau Code pénal (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du nouveau Code pénal	1 – Examen du projet achevé par la Commission justice et sécurité du Sénat. La Chambre basse a entamé des discussions avec différents acteurs pour mobiliser l'appui en faveur de l'adoption du projet.	
	1.2 Existence du Code de procédure pénale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du Code de procédure pénale	1 – Examen du projet achevé par la Commission justice et sécurité du Sénat. La Chambre basse a entamé des discussions avec différents acteurs pour mobiliser l'appui en faveur de l'adoption du projet.	
	1.3 Existence de la loi sur l'assistance légale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi sur l'assistance légale	3 – Loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national d'assistance légale, adoptée par les deux chambres le 10 septembre 2018, soumise au Président le 27 septembre et publiée au journal officiel le 26 octobre	
	1.4 Existence de la loi organique sur la Police nationale d'Haïti, qui fait de la Direction de l'administration pénitentiaire une direction centrale (1 – Élaboration du projet de loi,	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi organique sur la Police nationale	1 – Projet de loi organique en attente de validation par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti	







Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)				
	1.5 Existence de la loi pénitentiaire (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi pénitentiaire	1 – Projet de loi pénitentiaire en attente de validation finale par la Direction de l'administration pénitentiaire	
	1.6 Définition, par les institutions concernées, des conditions nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises (loi par loi)	Octobre 2019	Définition des conditions de mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises	Définition des conditions nécessaires à la mise à effet des textes suivants : a) Projet de Code pénal : non encore adopté ; b) Code de procédure pénale : non encore adopté ; c) Loi sur l'assistance légale : un comité technique sur la mise en œuvre a été créé par le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique ; d) Loi organique sur la Police nationale : non encore adoptée ; e) Loi pénitentiaire : non encore adoptée.	
	1.7 Nombre de nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2017-septembre 2018 : 444 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs dans le ressort de Port-au-Prince	
	1.8 Proportion de prévenus en détention provisoire pour une période de plus de deux ans à la prison civile de Port-au-Prince	Octobre 2019	50,4 % des prévenus en détention provisoire à la prison civile de Port-au-Prince	15 octobre : 63,6 % (soit 2 346 sur 3 690)	
	1.9 Nombre d'affaires classées par un juge d'instruction dans le ressort de Port-au-Prince	Octobre 2019	750 ordonnances rendues	Octobre 2017-septembre 2018 : 365 ordonnances rendues	
	1.10 Nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2017-septembre 2018 : le tribunal de première instance de Port-au-Prince a jugé 411 affaires pénales	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
2. Les autorités haïtiennes pouvoient en temps voulu les postes vacants dans le secteur de la justice, notamment au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour de cassation et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en respectant l'équilibre entre les sexes et en se fondant sur le mérite.	2.1 Existence du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges.	Avril 2019	Parution du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, faisant état : des effectifs du personnel judiciaire, ventilés par sexe ; des résultats des inspections judiciaires ; du nombre de juges certifiés ; de la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges	Le rapport sur l'état de l'appareil judiciaire est en cours de révision par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, auquel il servira de point de départ pour la rédaction par celui-ci de son rapport annuel, laquelle n'a pas encore commencé.	
	2.2 Nombre de sièges pourvus au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à la Cour de cassation et à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, ventilés par sexe.	Avril 2019	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 3 femmes) Cour de cassation : 12 sur 12 (dont 4 femmes) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	a) Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (aucune femme) b) Cour de Cassation : 6 sur 12 (dont 1 femme). Le 30 août, le Sénat a lancé pour la deuxième fois cette année un appel de candidatures pour pourvoir 2 des sièges vacants à la Cour de Cassation, afin de compléter la liste partielle précédemment soumise à l'exécutif, laquelle ne permettrait de pourvoir que 4 des 6 sièges vacants. La question du mandat du président de la Cour de Cassation n'est pas réglée. c) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 2 femmes)	
3. La Direction de l'administration pénitentiaire accomplit des tâches de gestion essentielles : elle fournit des services de base à tous les détenus et veille à ce que leurs droits soient respectés.	3.1 Nombre de décès pour 1 000 prisonniers	Octobre 2019	Taux inférieur ou égal à 10 décès pour 1 000 prisonniers	Du 1 ^{er} janvier au 15 octobre 2018 : 11,8 pour 1 000 détenus (100 décès enregistrés)	
	3.2 Nombre de prisons (pour hommes et pour femmes) dont les détenus bénéficient de services de santé fonctionnels	Octobre 2019	Services de santé adéquats pour les détenus de 9 des 18 prisons et des 4 plus grands centres de détention de la Police nationale	Les détenus de sept des 18 prisons bénéficient de services de santé fonctionnels	






Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	3.3 Nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés selon une procédure spécifique, ventilé par sexe, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Octobre 2019	Recrutement de 300 agents de la Direction de l'administration pénitentiaire, dont 30 % de femmes, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	61 recrues (dont 9 femmes) de la vingt-neuvième promotion de la Police nationale ont été déployées à la Direction de l'administration pénitentiaire	
	3.4 Nombre de prisons ayant obtenu de la Direction de l'administration pénitentiaire un certificat attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres).	Octobre 2019	Certification de 9 prisons sur 18	Critères de certification élaborés et projet de questionnaire d'évaluation validé par la Direction de l'administration pénitentiaire. Établissement d'un comité mixte de suivi et d'évaluation de la Direction et de la MINUJUSTH, chargé de superviser le processus de certification.	
4. Grâce à l'adoption des mesures prioritaires définies dans son plan de développement stratégique pour 2017-2021, la Police nationale intervient en cas de troubles à l'ordre public et gère les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, en faisant preuve d'un degré élevé de professionnalisme et en tenant compte des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale.	4.1 Taux d'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021	Octobre 2019	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique)	La première évaluation annuelle du plan de développement stratégique pour la période 2017-2021 a été menée à bien. Le taux d'exécution global du plan est de 27,6 % (sur l'ensemble des actions prioritaires, aucune n'a été achevée, 9 en sont à un stade avancé, 39 ont été amorcées et 14 n'ont pas encore débuté).	
	4.2 Nombre de policiers pour 1 000 habitants	Octobre 2019	1,45	1,37 (augmentation due à la collation des diplômes aux 692 élèves de la vingt-neuvième promotion en septembre 2018)	
	4.3 Pourcentage de femmes dans la police	Octobre 2019	11 %	10 % (soit 1 568 femmes sur 15 735 agents au total)	
	4.4 Pourcentage des effectifs de la Police nationale en déploiement statique en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Octobre 2019	40 %	34,2 %	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	4.5 Parmi les 13 unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (12 unités départementales pour le maintien de l'ordre et 1 compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre), nombre d'unités capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Octobre 2019	Les 13 unités sont toutes capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Au total, 6 des 13 unités fonctionnent sans l'appui de la MINUJUSTH.	
	4.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la Police nationale sans l'appui de la MINUJUSTH	Octobre 2019	100 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	97 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	
	4.7 Part du budget national affectée à la Police nationale	Octobre 2019	Affectation de 8 % du budget national à la Police nationale	Affectation de 6,6 % du budget national à la Police nationale. Le budget modifié pour l'exercice 2017-2018 a été adopté le 30 août avec une légère diminution des fonds alloués à la Police nationale.	
5. Dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police, les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation, qui ont été consolidés, ne laissent pas sans suite les pratiques répréhensibles, favorisent l'efficacité et assurent le respect des droits de l'homme.	5.1 Nombre de tribunaux de première instance inspectés (sur 18) Nombre de juridictions d'appel inspectées (sur 5)	Avril 2019	Inspection par le Ministère de la justice des 18 tribunaux de première instance et des 5 juridictions d'appel	Aucune inspection n'a été effectuée. Le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mené des activités préparatoires avec le soutien de la MINUJUSTH, en vue d'effectuer des missions d'inspection au cours de l'année judiciaire 2018-2019.	
	5.2 Pourcentage d'allégations de violation des droits de l'homme visant des agents de l'État (agents de la Police nationale ou fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire) sur lesquelles l'Inspection générale de la Police nationale a enquêté.	Avril 2019	Enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale sur 80 % des allégations	1 ^{er} janvier-30 septembre : 84,3 % des allégations portées contre des agents de la Police nationale, y compris les fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire, et ayant fait l'objet d'une enquête (204 enquêtes pour 242 allégations reçues)	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	5.3 Pourcentage de cas confirmés de faute commise par un agent de la Police nationale ou de la Direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à l'application de mesures disciplinaires par la Police nationale	Avril 2019	Sanctions appliquées dans 60 % des cas ayant fait l'objet d'une enquête	1 ^{er} janvier-30 septembre : 6,8 % (sur 190 allégations de faute visant des agents de la Police nationale, y compris les fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire, et sur lesquelles l'Inspection générale de la Police nationale a enquêté, 13 ont donné lieu à l'application de sanctions)	
	5.4 Pourcentage de cas confirmés de crime ou de violation des droits de l'homme commis par un agent de la Police nationale ou de la Direction de l'administration pénitentiaire et ayant donné lieu à des poursuites judiciaires	Avril 2019	Poursuites judiciaires dans tous les cas confirmés de crime ou de violation des droits de l'homme commis par un agent de la Police nationale	15 juillet-17 octobre : les agents de police ont été poursuivis dans 7 % (4 sur 57) des cas de violation présumée des droits de l'homme.	
	5.5 Pourcentage de fonctionnaires de l'Inspection générale de la Police nationale déployés en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ventilé par sexe	Avril 2019	Déploiement en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince de 30 % des 340 agents dont il est prévu de doter l'Inspection générale de la Police nationale	Octobre 2018 : aucun des 198 agents affectés à l'Inspection générale de la Police nationale n'est en poste en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	
6. Les Haïtiens et les Haïtiennes, en particulier ceux et celles issus des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, manifestent une confiance accrue dans la capacité et la volonté du système judiciaire de lutter contre la criminalité et dans celles de la Police nationale d'Haïti d'assurer la sécurité.	6.1 Proportion de la population se déclarant satisfaite de la lutte menée par la Police nationale contre la criminalité	Avril 2019	88 %	L'enquête n'a pas encore été amorcée.	
	6.2 Nombre de jeunes vulnérables et de femmes bénéficiant de programmes de réinsertion menés dans le cadre de la lutte contre la violence au sein de la collectivité qui se montrent désireux de coopérer avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les forces de l'ordre	Avril 2019	Coopération de 500 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les forces de l'ordre	Coopération de 458 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les forces de l'ordre	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	6.3 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, ventilé par sexe et par âge	Avril 2019	Taux d'homicide volontaire inférieur ou égal à 9,3, ventilé par sexe et par âge	2018 (depuis janvier jusqu'au 18 octobre) : 6,22, soit 591 homicides volontaires, dont 535 hommes, 37 femmes, 12 garçons mineurs et 7 filles mineures	
	6.4 Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Avril 2019	Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince inférieur ou égal à 50	Du 1 ^{er} janvier au 18 octobre 2018 : 37 cas d'enlèvement concernant 40 personnes (18 hommes et 22 femmes)	
	6.5 Nombre de problèmes liés aux gangs dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Avril 2019	Nombre de problèmes liés aux gangs inférieur ou égal à 18 dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Du 1 ^{er} janvier au 18 octobre 2018 : 21 problèmes	
	6.6 Nombre de cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre ayant fait l'objet d'une enquête de la Police nationale, compte tenu du renforcement de ses effectifs	Avril 2019	Enquêtes sur au moins 275 cas de violence sexuelle ou de violence fondée sur le genre	Du 1 ^{er} janvier au 18 octobre 2018 : enquêtes sur 182 cas	
7. L'Office national de la protection du citoyen fonctionne de manière indépendante et protège les citoyens dont les droits ont été violés.	7.1 Degré de conformité de l'Office de la protection du citoyen par rapport aux normes internationales sur l'action des institutions nationales de défense des droits de l'homme et capacité structurelle de fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes de Paris	Octobre 2019	Niveau A selon les Principes de Paris	Niveau A selon les Principes de Paris jusqu'à la prochaine décision de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, laquelle est attendue en mai 2019	
	7.2 Nombre de recommandations de l'Office de la protection du citoyen mises à effet par les institutions nationales garantes de l'état de droit	Avril 2019	Mise à effet par les institutions nationales garantes de l'état de droit de 3 recommandations de l'Office	Aucune	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
8. Les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes, mènent des activités de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et de protéger les droits de la personne et sont habilitées à porter les allégations de violation des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes.	8.1 Nombre de rapports parallèles établis par des organisations de la société civile et présentés aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement de deux rapports par des organisations de la société civile et présentation aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Sans objet : les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme n'ont tenu aucune réunion ni aucun examen au cours de la période considérée.	
	8.2 Nombre de cas de violation des droits de l'homme signalés par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en la matière	Avril 2019	Établissement de 10 rapports par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en matière de violation des droits de l'homme	Établissement de huit rapports par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en matière de violation des droits de l'homme	
9. Les autorités nationales satisfont aux obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme : elles amènent notamment les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et font rapport aux organes conventionnels compétents.	9.1 Existence d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme	Octobre 2019	Établissement d'un plan d'action national visant à mettre à effet les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de la personne, en particulier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme	En septembre, Stéphanie Auguste a été nommée Ministre déléguée chargée des droits de la personne et de la lutte contre l'extrême pauvreté. La Ministre déléguée dirige le Comité interministériel des droits de la personne, entité chargée de dresser le plan d'action national pour les droits de l'homme.	
	9.2 Nombre de recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme et acceptées par les autorités haïtiennes	Avril 2019	Acceptation par les autorités haïtiennes de 3 recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme	Les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme n'ont tenu aucune réunion ni aucun examen au cours de la période considérée. En septembre, toutefois, les autorités haïtiennes ont mis à effet 2 recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel : adhésion à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.	
	9.3 Nombre de rapports établis et présentés par les autorités haïtiennes aux mécanismes	Avril 2019	Établissement et présentation par les autorités haïtiennes de 2 rapports aux	Les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme n'ont tenu aucune réunion ni aucun examen au cours de la période considérée.	

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 octobre (sauf indication contraire)	Tendance
	internationaux de défense des droits de l'homme		mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme		
	9.4 Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	Avril 2019	Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur des droits de la personne de haut niveau au sein du pouvoir exécutif	En septembre, le Premier Ministre a nommé Stéphanie Auguste Ministre déléguée chargée des droits de la personne et de la lutte contre l'extrême pauvreté. La Ministre déléguée remplace la Ministre de la Justice en tant que coordonnatrice pour les droits de la personne.	
10. Les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la lutte contre la corruption font preuve d'une capacité accrue à lutter contre la corruption.	10.1 Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Avril 2019	Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Le rapport est en cours de publication.	
11. Le Conseil électoral permanent est créé dans le cadre d'un processus crédible et transparent, et exerce ses fonctions électorales de manière indépendante et transparente, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale.	11.1 Désignation par chacun des trois pouvoirs de l'État de trois membres du Conseil, en vue de l'établissement de celui-ci en tant qu'organe opérationnel et indépendant	Octobre 2019	Désignation des 9 membres et établissement, entrée en service et fonctionnement indépendant du Conseil	Les différents pouvoirs ont entamé la procédure de désignation de leurs 3 représentants.	
	11.2 Mise à jour des listes électorales en prévision du prochain cycle électoral	Octobre 2019	Mise à jour des listes électorales	N'a pas encore commencé.	
	11.3 Existence de la loi électorale en prévision du prochain cycle électoral (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Adoption du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Octobre 2019	3 – Promulgation de la loi électorale	1 – Projet de loi déposé au Parlement par le pouvoir exécutif le 14 novembre	

Annexe II

**Composition et effectifs de la composante police
de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice
en Haïti au 12 novembre 2018**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Allemagne	1	0	0	0
Argentine	1	9	0	0
Bangladesh	0	3	19	120
Bénin	0	22	0	0
Brésil	0	0	0	0
Burkina Faso	0	13	0	0
Cameroun	5	1	0	0
Canada	6	11	0	0
Chili	1	1	0	0
Colombie	0	0	0	0
Corée du Sud	3	1	0	0
Côte d'Ivoire	1	19	0	0
Djibouti	0	1	0	0
El Salvador	0	2	0	0
Espagne	0	2	0	0
États-Unis d'Amérique	0	5	0	0
Éthiopie	0	0	0	0
Fédération de Russie	0	5	0	0
France	0	0	0	0
Guinée	0	2	0	0
Inde	0	0	0	280
Indonésie	0	0	0	0
Jordanie	0	8	0	140
Madagascar	1	14	0	0
Mali	0	9	0	0
Mexique	0	1	0	0
Népal	1	3	7	133
Niger	0	22	0	0
Nigéria	1	3	0	0
Norvège	3	0	0	0
Pakistan	0	1	0	0
Philippines	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
République de Corée	3	1	0	0
Roumanie	2	8	0	0

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Rwanda	0	6	14	126
Sénégal	8	6	16	138
Slovaquie	0	2	0	0
Sri Lanka	0	1	0	0
Suède	1	2	0	0
Tchad	1	5	0	0
Togo	2	5	0	0
Tunisie	4	22	0	0
Turquie	0	12	0	0
Uruguay	0	1	0	0
Total partiel	42	228	56	937
Total	270		993	
		1 263		

Annexe III

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti : carte de déploiement

